

Déclaration précédant la CAPD du 24 mai 2019 :



Nous sommes réuni.es aujourd'hui en CAPD, instance consultative paritaire, pour recevoir des informations, questionner notre administration et faire remonter les demandes de celles et ceux que nous représentons après avoir été démocratiquement élu.es.

Entre deux instances, CAPD, CTSD..., que se passe t-il ? Notre employeur semble être le plus souvent aux « abonnés absents ». Par exemple à ce jour nous attendons toujours une réponse à nos mails émis intersyndicalement : celui du 17 mai (demande d'un GT et d'un CTSD), celui du 14 mai (suite saisie CHSCT par le CTSD) et même celui du 22 janvier dernier (demande de report du CTSD).

Nous nous interrogeons sur les raisons de l'absence répétée de réponse. Les problèmes techniques ayant été écartés (à moins qu'une option « à la corbeille direct » soit active), il nous faut nous interroger sur le fond du problème.

Quel employeur peut se permettre de ne pas émettre de réponse à une demande légitime des représentants de ses personnels, ne serait-ce que par un message du style : « j'ai bien reçu votre demande, j'y répondrai dans les meilleurs délais ». Cela relève tout simplement de la civilité, du respect mutuel de chacun dans ses fonctions.

Quel message (jamais écrit surtout !) envoie notre employeur aux élu.es que nous sommes et par ricochet à toutes celles et ceux que nous représentons ?

Comment s'étonner que les collègues relèvent que leurs propres demandes écrites, principalement à leurs IEN, donnent lieu à peu de réponses écrites ? Ce constat a d'ailleurs fait l'objet d'un avis du CHSCTD après l'enquête réalisée auprès des professeur.es d'école de notre département.

Quel paradoxe alors que le cœur de notre métier définit l'écrit et son apprentissage comme prioritaire !

Quel exemple pour nos élèves à qui nous montrons l'intérêt d'une communication respectueuse pour le bien-vivre ensemble !

Le projet de loi fonction publique prévoit de restreindre les rôles de la CAPD et de fusionner le CTSD et le CHSCT.

Si cela se confirme nous pouvons prévoir une saturation rapide des messageries académiques de l'administration. Cette fois c'est sûr, certains messages ne seront pas « délivrés », alors personne ne sera étonné de ne pas avoir de réponse. Il ne restera plus aux collègues qu'à frapper à la porte des bureaux de l'inspection académique et à patienter... ou pas ! Ou bien à aller dans les rédactions des médias locaux puisque ce sont eux les premiers informés !

Ceci n'est pas le scénario d'un film d'anticipation mais le résultat très probable de la mise au ban du dialogue social et de la représentation des personnels.

Les représentants du Sgen-CFDT à la CAPD des Hautes Alpes